

## **La Confédération Construction et FORMALIS donnent un coup de pouce aux starters**

La construction est un secteur très spécifique qui requiert une bonne connaissance des nombreuses règles et prescriptions en vigueur. La Confédération Construction connaît mieux que quiconque le monde de la construction. Elle est donc le partenaire idéal pour les jeunes entrepreneurs en construction.

Conjointement avec le guichet d'entreprises FORMALIS, la Confédération a mis au point une offre exclusive spécifiquement destinée aux starters.

### **En quoi consiste cette offre pour starters?**

Pendant six mois, les entrepreneurs débutants ont l'occasion de découvrir une gamme étendue des services de la Confédération, gratuitement et sans obligation d'engagement. En tant qu'affiliés débutants, ils peuvent ainsi apprendre à connaître concrètement ces services dans les domaines juridique, social, fiscal et environnemental. Ils bénéficient d'un accès gratuit et exclusif à la banque de données construction, qui contient tous les documents, attestations, données de construction et autres formules. Ils peuvent participer aux formations, séances d'information, activités de réseautage et y profiter des nombreuses réductions intéressantes réservées aux affiliés. Ces réductions s'appliquent en outre aux publications et à une multitude de matériaux et matériel. Cette découverte unique réservée aux starters est entièrement gratuite et valable six mois.

### **Qui peut profiter de cette offre exclusive pour starters?**

Seules les starters qui s'inscrivent, par le biais du guichet d'entreprises FORMALIS, pour la première fois à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) pour une activité indépendante à titre principal dans la construction peuvent bénéficier de cette offre de la Confédération Construction.

### **Comment et où s'inscrire pour bénéficier de cette offre unique?**

Le jeune entrepreneur en construction peut immédiatement bénéficier de cette offre unique de six mois d'affiliation gratuite à la Confédération Construction lors de sa première inscription à la BCE par le biais du guichet d'entreprises FORMALIS.

Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à vous adresser au [guichet FORMALIS](#) ou la [Confédération locale](#) de votre région.